



Commission de la culture et de l'éducation
La présidente

24.1.2024

M. Johan Van Overtveldt
Président
Commission des budgets
BRUXELLES

Objet: Avis sur les orientations pour le budget 2025 – Section III (2023/2220(BUI))

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure en objet, la commission de la culture et de l'éducation a été chargée de soumettre un avis à votre commission. Au cours de sa réunion du 28 novembre 2023, elle a décidé de transmettre cet avis sous forme de lettre. Elle a examiné la question et adopté l'avis lors de sa réunion du 24 janvier 2024¹.

La commission de la culture et de l'éducation:

insiste sur la simplification, l'efficacité administrative et la création de synergies avec d'autres programmes de financement, ainsi que sur l'octroi de crédits supplémentaires afin d'améliorer le taux de réussite global d'Erasmus+, d'Europe créative, du corps européen de solidarité (CES) et du troisième volet du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV);

souligne que les bourses de mobilité à des fins d'apprentissage dans le cadre d'**Erasmus+** devraient tenir compte de l'augmentation du coût de la vie aux fins d'une participation largement accessible et inclusive; demande que la stabilité financière de l'initiative «universités européennes» et des académies d'enseignants soit assurée, et que des financements spécifiques soient octroyés à l'espace européen de l'éducation à l'avenir;

¹ Étaient présents au moment du vote final: Sabine Verheyen (présidente et rapporteure pour avis), Michaela Šojdrová (vice-présidente), Andrey Slabakov (vice-président), Tomasz Frankowski, Theodoros Zagorakis, Ilana Cicurel, Laurence Farreng, Irena Joveva, Monica Semedo, Sylvie Guillaume, Hannes Heide, Petra Kammerevert, Predrag Fred Matić, Domènec Ruiz Devesa, Massimiliano Smeriglio, Niyazi Kizilyürek, Stelios Kouloglou, David Cormand, Marcel Kolaja, Diana Riba i Giner, Rob Rooker, Christine Anderson, Catherine Griset, Alessandro Panza, Andrea Bocskor, Vladimír Bilčík (suppléant Maria Walsh), Wolfram Pirchner (suppléant Milan Zver), Ivan Štefanec (suppléant Peter Pollák) et Günther Sidl (suppléant Victor Negrescu conformément à l'article 209, paragraphe 7, du règlement intérieur).

demande une augmentation des synergies entre l'espace européen de l'éducation, le plan d'action en matière d'éducation numérique et la stratégie européenne en matière de compétences; met en garde contre les réductions des crédits alloués au programme: il ne sera possible d'inverser les résultats négatifs obtenus lors de la toute dernière édition du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE qu'en investissant dans l'éducation;

demande une augmentation du budget alloué en 2025 au programme **Europe créative** afin d'éviter les répercussions négatives qu'une anticipation budgétaire au cours de la première moitié du cycle financier pourrait avoir sur la seconde; observe que la dotation financière actuelle ne saurait répondre au nombre élevé de projets demandés; souligne l'importance de maintenir l'équilibre entre les différents volets: demande qu'un financement adéquat soit octroyé au secteur de la musique et aux capitales européennes de la culture moyennant une augmentation de la dotation du prix Melina Mercouri (volet «Culture»), du soutien à la circulation transfrontière des films européens, des cinémas et des jeux vidéo (volet «Média»), ainsi que du journalisme de qualité et de l'éducation aux médias (volet «Transsectoriel»);

demande que le secrétariat du futur comité européen pour les services de médias soit doté de ressources suffisantes, conformément à la législation européenne sur la liberté des médias; répète l'appel de longue date du Parlement en vue de la création d'un fonds permanent de l'Union pour les médias d'information et d'opinion;

souligne la nécessité d'augmenter le financement du **programme du corps européen de solidarité**, largement plébiscité par les jeunes, car une augmentation forfaitaire du budget ne suffirait pas à compenser les taux d'inflation et empêcherait les organisations participantes de se conformer aux normes les plus strictes et aux mesures d'inclusion prévues par le programme; insiste sur la nécessité de garantir un financement régulier pour les titulaires d'un label sur plusieurs années, d'augmenter le soutien financier et d'accroître la flexibilité entre les volets du projet, compte tenu des possibilités qu'il offre aux jeunes et des valeurs européennes qu'il promeut, et ce pour répondre à la multiplication des demandes de solidarité après des crises récurrentes;

souligne la nécessité de prévoir un budget proportionné et doté de ressources plus importantes, car la participation des citoyens au **programme CERV** est essentielle pour lutter contre la polarisation sociale, la faible confiance accordée aux institutions, le recul de la démocratie, l'érosion de l'état de droit, le rétrécissement de l'espace laissé à la société civile et l'instrumentalisation de l'eurosepticisme;

demande instamment à la Commission de soutenir le système des **écoles européennes** afin de permettre la mise en œuvre de normes d'enseignement élevées et d'accroître l'échange de bonnes pratiques avec les systèmes nationaux d'enseignement;

reconnaît la nécessité de procéder à des redéploiements, compte tenu des remboursements obligatoires liés à NextGenerationEU, mais rappelle également l'importance d'Erasmus+, du corps européen de solidarité, d'Europe créative et du programme CERV, et demande que toutes les mesures possibles soient prises afin que les dotations financières allouées à ces programmes pour une période de sept ans demeurent intactes;

souligne l'importance que revêtent les **projets pilotes et les actions préparatoires**; souligne la nécessité de garantir que des ressources financières suffisantes sont affectées aux propositions présentées par la commission de la culture et de l'éducation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Sabine Verheyen

**ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES
DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

La présidente, en sa qualité de rapporteure pour avis, déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.